

Division Qualité Industrielle
(Télécopie : 02.37.32.63.46)

LG

Devis n°5381

Date des essais : du 07/06/07 au 14/06/07
Le Responsable : S. POUDEVIGNE
Exécutés par : JCT - PS

Nature des essais :

Identification des performances physiques et mécaniques sur dallage en béton :

- Résistance aux tâches acides et bases selon le cahier CSTB N°1928, livraison 249/ mai 1984)
"Revêtements de sol en carreaux à liant ciment, classement UPEC des locaux".
- Résistance aux chocs durs selon le cahier CSTB N°1928, livraison 249 (mai 1984)
"Revêtements de sol en carreaux à liant ciment, classement UPEC des locaux".

Nature des échantillons :

Dalles en béton :

- ▷ Appellation commerciale : **Dalles satinées**,
- ▷ Dimensions nominales : 500 x 500 x 30 mm,
- ▷ Catégorie : monocouche,
- ▷ Classe d'épaisseur : H₂ (de 21 à 30 mm),
- ▷ Classe d'emploi : extérieur exclusivement et abords de piscine,
- ▷ Procédé de fabrication : par moulage,
- ▷ Date de fabrication : 16/05/07 (information fournie par le demandeur).

Date de réception :

29/05/07

Observations :

Les échantillons ont été prélevés et livrés par les soins du demandeur.

RAPPORT D'ESSAI

Fait à ÉPERNON le : 02/07/07

A la demande de : **PREFA DES PAYS DE LOIRE**
Route de la rochelle
BP 9
85600 ST GEORGES DE MONTAIGU

Référence du rapport d'essai : **07 DQI 426**

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à S.POUDEVIGNE - Tél : 02.37.18.48.27

1 DETERMINATION DE LA RESISTANCE AUX TACHES ACIDES ET BASES

L'essai est réalisé conformément à l'annexe 4 du classement UPEC des revêtements de sol en carreaux à liant ciment (cahier du CSTB N°1928 – livraison 249 – mai 1984).

1.1 Mode opératoire

Il est déposé sur chaque échantillon (produit entier) environ 1 cm³ de réactif.

	Réactifs	Durée d'action
Produits tachants	- huile d'arachide à 20°C - cirage noir en boîte	24 heures
Acides	Solution à 10% en volume d'acide chlorhydrique	120 minutes
Bases	Solution aqueuse à 10% en masse de potasse caustique	120 minutes

1.2 Expression des résultats

Après nettoyage, les altérations éventuelles sont observées.

La cotation est la suivante :

Tâches : - persistante : 1
: - effacée : 2

Acides et bases : - attaque profonde : 1
: - légère attaque : 2
: - aucune altération : 3

1.3 Résultats obtenus

Date de l'essai : du 07/06 au 14/06/07.

N° des échantillons	T1	T2	T3	T4	Cotation finale
Dimensions des produits (mm)	500 x 500 x 30				
Huile d'arachide	1	1	1	1	1
Cirage noir en boîte	2	2	2	2	
Acide chlorhydrique	2	2	2	2	2
Potasse	3	3	3	3	3
					Cotation finale : 1

2 DETERMINATION DE LA RESISTANCE AUX CHOCS DURS

L'essai est réalisé conformément à l'annexe 3 du classement UPEC des revêtements de sol en carreaux à liant ciment (cahier du CSTB N°1928 – livraison 249 – mai 1984).

2.1 Mode opératoire

- L'échantillon est scellé sur le plateau d'essai à l'aide d'un mastic polyester de telle sorte que le centre de l'ouverture du plateau corresponde au centre de l'échantillon.
- La bille est placée sur la verticale de l'axe passant par le centre de l'ouverture du plateau à une hauteur de 80 cm (distance entre la belle face de l'échantillon et le sommet inférieur de la bille).
- La chute de la bille est provoquée par un système électromagnétique.
- L'intervalle séparant deux chutes de bille est compris entre 5 et 10 minutes.

2.2 Expression des résultats

L'état de surface de la belle face et de la semelle de l'échantillon est observé après chaque choc. Sont considérées comme dégradations, les fissures radiales et les perforations.

La résistance aux chocs durs correspond au nombre minimal de chocs pour lequel aucune dégradation n'apparaît sur les 3 échantillons par série d'essais.

2.3 Matériel utilisé

- 1 plateau d'acier de format carré d'épaisseur 20 mm et de côté 200 mm présentant en son centre une ouverture circulaire de diamètre égal à 100 mm (épaisseur de l'échantillon : 30 mm).
- 1 bille d'acier de diamètre 49,2 mm et de masse 483 g.

2.4 Résultats obtenus

Date de l'essai : 14/06/07.

N° des échantillons	Dimensions des échantillons (mm)	Observations après chaque choc (jusqu'au 3e choc)	Nombre minimal de choc sans dégradation	Nature de la dégradation
1	200 x 200 x 30	1er choc : léger poinçonnement de la belle face 2e choc : léger poinçonnement de la belle face 3e choc : léger poinçonnement de la belle face	> 3	/
2	200 x 200 x 30	1er choc : léger poinçonnement de la belle face 2e choc : léger poinçonnement de la belle face 3e choc : léger poinçonnement de la belle face	> 3	/
3	200 x 200 x 30	1er choc : léger poinçonnement de la belle face 2e choc : léger poinçonnement de la belle face 3e choc : léger poinçonnement de la belle face	> 3	/

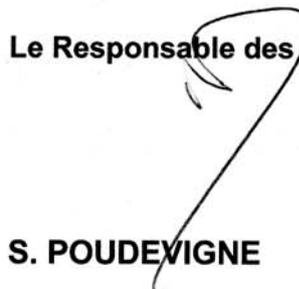
Ce rapport d'essais atteste uniquement des caractéristiques de l'éprouvette soumise aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue donc pas une certification de produits au sens de l'article L 115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994. Les spécifications de la norme de référence sont données à titre de rappel.

Chargé de l'essai



J.C. TEYSSIER

Le Responsable des essais



S. POUDEVIGNE

ANNEXE

A titre d'information, les exigences requises dans le référentiel de certification de la marque NF - Dallage pour sols intérieurs et extérieurs et abords de piscine sont indiquées ci-dessous :

Résistance aux agressions chimiques OPTIONNELLE

Spécifications		
<i>Tâches, acides & bases</i>		
Classification C correspondante	Essais	Cotation
C1	Tâches	1
	Acides	1
	Bases	1
C2	Tâches	2
	Acides	2
	Bases	2
C3	Inaltérabilité aux produits spécifiques dont l'emploi est envisagé	

Résistance à l'abrasion OPTIONNELLE

Caractéristiques		Spécifications		
Résistance à l'abrasion	Essai d'abrasion au disque large	Essai au disque large Longueur de l'empreinte (mm)	Essai au disque CAPON Longueur de l'empreinte (mm)	Classification U correspondante
		≤ 23 mm	42 < l ≤ 48	U3
		≤ 21 mm	l ≤ 42	U4

Résistance au poinçonnement OPTIONNELLE

Classification P correspondante	Spécifications
P3	Classement U3 + charge de rupture satisfaisant la classe d'épaisseur concernée + pas de dégradation après un choc dur
P4	Classement U4 + charge de rupture ≥ 2 500 N + pas de dégradation après trois chocs durs successifs